



2014-12-181-DR/FIN

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

nomenclature: 7.5.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

OBJET : SUBVENTION POUR PROJET EXCEPTIONNEL : ASSOCIATION ESPACE NIEMEYER POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION « APRES LES CAMPS, DESSINS D'ENFANTS »

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT,

Arrivée de Mme PICAT au point n° 2014-12-175-DGS

EXCUSES

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
 28 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30
 31 à partir du point n° 2014-12-175-DGS



2014-12-181-DR/FIN

**SUBVENTION POUR PROJET
EXCEPTIONNEL : ASSOCIATION ESPACE
NIEMEYER POUR L'ORGANISATION DE
L'EXPOSITION « APRES LES CAMPS, DESSINS
D'ENFANTS »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Espace Niemeyer.

Cette subvention a pour objectif de soutenir l'exposition intitulé « après les camps, dessins d'enfants » (1945-1951) à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la libération des camps.

Cette exposition est organisée à partir de collections de dessins d'enfants juifs accueillis aux lendemains de la guerre dans les maisons d'orphelins et les colonies de vacances de l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) et de la Commission Centrale de l'Enfance (CCE).

La commune de Tarnos a accueilli un grand nombre de ces enfants dans le cadre des colonies de vacances organisées par l'UJRE-CCE et Monsieur le Maire rappelle que la commune avait célébré en 2012 le 66^{ème} anniversaire de la colonie de la CCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande présentée par monsieur Denis Rondepierre pour l'association Espace Niemeyer,

DELIBERE

DECIDE d'attribuer à l'Association Espace Niemeyer, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2014.

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 17 décembre 2014

Le Maire

